

Tous ensemble pour se faire entendre



Par leurs expressions, leurs combats au quotidien, les personnels témoignent conjointement des difficultés professionnelles, de l'attachement à leur métier et de la volonté de faire réussir tous les jeunes.

Liant étroitement ambition pour les élèves et les étudiants et conception de leurs métiers, ils revendiquent des améliorations qui en préservent l'identité, favorisent le travail en équipe, permettent de mieux assurer un enseignement de qualité pour tous.

Pour donner un nouvel élan à la démocratisation de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur, élever les qualifications de tous les jeunes, il faut des transformations qui s'appuient sur les missions de chacun des membres des équipes, arment mieux les enseignants, renforcent la qualification et la formation, libèrent du temps, assurent des améliorations de carrière et de salaire.

Le gouvernement entend, lui, réduire drastiquement la dépense d'éducation, programme 80 000 suppressions d'emplois en cinq ans touchant fortement le second degré et l'enseignement supérieur, met en cause l'existence de certaines catégories, développe un projet éducatif ségrégatif et individualiste. Quant aux réformes de la fonction publique, elles tendent à affaiblir les garanties statutaires et renforcer le poids des hiérarchies locales, consacrer la baisse du pouvoir d'achat, accroître les inégalités, à l'image de l'ensemble des réformes gouvernementales actuellement menées.

Nous présentons à vos suffrages des candidats conscients de ces enjeux, s'engageant à défendre par le paritarisme notre conception du métier.

Des évolutions des métiers dans le respect des qualifications et des missions

- une élévation des niveaux de recrutement et de formation qui ne brade aucun aspect de la formation, des concours nationaux renouvelés ;
- une professionnalité construite sur la durée ;
- une entrée progressive dans le métier ;
- les moyens de réfléchir ensemble aux contenus enseignés, de confronter pratiques et expériences ;
- pour tous une décharge pour la concertation ;
- des personnels titulaires qualifiés en nombre suffisant partout.

Des métiers respectés et revalorisés

- des carrières accélérées et des grilles indiciaires reconstruites ;
- des métiers exercés dans le cadre d'une fonction publique statutaire, garante des droits collectifs, protégeant des pressions locales ;
- le rattrapage et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- des emplois dégagés pour la seconde carrière ;
- la prise en compte de la pénibilité et des dispositifs élargis et améliorés de fin de carrière ;

- la prise en compte des années d'étude pour la retraite ;
- un accès à la recherche facilité par l'attribution de décharges pour les enseignants en poste dans le supérieur ;
- la transformation, pour les docteurs qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences, des emplois de second degré du supérieur en emplois d'enseignants-chercheurs.

Des métiers porteurs des valeurs du service public

- soucieux d'égalité portant, dans tous les établissements, les mêmes exigences ;
- prenant en compte, dans les choix pédagogiques et les moyens, la diversité des situations et des publics ;
- attachés à des objectifs exigeants et communs, aux solidarités contre l'individualisme ;
- luttant contre toutes les formes de ségrégation et de discrimination ;
- pour une société plus juste, le développement de l'emploi, une protection sociale et des retraites fondées sur la solidarité.



ÉLECTIONS AUX CAP 2008 – AGRÉGÉS

des élus forts
et efficaces



Des élus impliqués dans leurs établissements, au cœur des débats de la profession, intervenant dans les opérations de gestion et d'affectation

- capables de défendre des critères assurant transparence et équité face à l'arbitraire ;
- se battant pour la défense des intérêts de la profession, préservant les solidarités, donnant des garanties à tous ;
- agissant pour le respect et l'amélioration de nos statuts, permettant un plein exercice du métier comme métier de conception, sans dépendance ni subordination.

Au sein de syndicats majoritaires, syndicats qui rassemblent, regroupés dans la FSU

- aptes à penser des revendications diversifiées dans l'objectif d'une amélioration pour tous ;
- recherchant l'unité et capables d'organiser l'action pour le respect de nos métiers comme ils l'ont montré dans la construction des mobilisations (décrets Robien, postes, etc.) ;
- articulant action et discussions ;
- à l'initiative de débats en prise avec les préoccupations de la profession ;
- prenant toute leur part dans les mobilisations interprofessionnelles, notamment pour la protection sociale, les retraites.

AGRÉGÉS

Attachés à une qualification disciplinaire de haut niveau, nous voulons que la place de l'agrégation et des agrégés soit confortée, valorisée et reconnue dans le système éducatif et dans la fonction publique.

Dans la démarche d'unification qui est la nôtre, nous défendons depuis longtemps l'élévation du niveau de recrutement des enseignants du second degré, une dynamique d'amélioration de la qualification professionnelle appuyée sur le recrutement au master et le développement des recrutements externes d'agrégés dans toutes les disciplines et spécialités.

Pour les agrégés, nous voulons :

- une carrière plus attractive avec une nouvelle échelle indiciaire intégrant l'échelle-lettre A, indices actuels de la hors-classe, le doublement des chaires supérieures, l'ouverture d'un débouché sur l'échelle-lettre B ;
 - des conditions d'affectation et d'emploi qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre de règles communes et d'un mouvement national renoué ;
 - une amélioration des conditions de travail et d'enseignement, favorisant le travail en équipe ;
 - une réduction du temps et de la charge de travail par l'abaissement des maxima de service et une meilleure prise en compte des situations diversifiées d'exercice.
- Pour l'enseignement supérieur : dans l'immédiat 12 heures maximum avec un plafond annuel de 250h et retour à une définition hebdomadaire du service, l'annualisation mettant en cause des droits sociaux élémentaires tels que ceux aux congés ;

- de véritables possibilités d'accès à la recherche pour tous et une meilleure reconnaissance de la place des agrégés dans l'enseignement supérieur ;
- un droit à la mobilité professionnelle choisie. Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac (nominations en CPGE, STS) et au recrutement dans l'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs) ;
- une évaluation renouée et repensée dans le respect de la liberté pédagogique.

Face à des politiques d'individualisation et d'affaiblissement des repères collectifs, le SNES, le SNEP et le SNESUP agissent pour combattre les choix de régression, avancer leurs propositions, assurer, tout particulièrement avec leurs élus dans les CAP, la défense individuelle et collective des collègues sur la base de critères communs et transparents, obtenir des résultats.

Ainsi, nous avons obtenu :

- l'abrogation du décret Robien sur nos services ;
- une amélioration significative des possibilités de promotion qui ont permis à plus de 6 000 agrégés d'accéder à la hors-classe de 2005 à 2008 ;
- une indemnité de début de carrière pour tous que nous demandons depuis longtemps.

Notre qualification et nos missions doivent être respectées et reconnues, nos métiers pleinement revalorisés. Le corps des agrégés revalorisé doit devenir la référence pour tous les personnels du second degré.

Telle est l'ambition de nos syndicats.



QUI ÉLISEZ-VOUS LE 2 DÉCEMBRE ?

Des « commissaires paritaires », vos délégué/e/s dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques. Des collègues qui, comme vous, exercent leur métier et sont engagés dans une activité militante soucieuse d'allier défense individuelle et collective et défense du service public. Elu/e/s, ils vous défendent sur la base de principes clairs, fondés sur la solidarité et la justice.

Les CAP, composées à parité d'élus du personnel et de représentants de l'administration, sont consultées sur les actes de gestion qui vous concernent personnellement (notation administrative, avancement d'échelon, promotions, accès à la hors classe, mutation, etc.). Pour nous, elles sont à la fois une garantie contre l'arbitraire et l'autoritarisme et des lieux d'expression des revendications.

Ce sont toutes ces garanties que le gouvernement vise en cherchant à réduire les prérogatives des CAP.

Notre conception du rôle des élus. Vous conseiller et vous informer personnellement, faire respecter vos droits individuels et collectifs, contrôler les décisions de l'administration, proposer des améliorations dans le cadre de règles communes, que nous nous attachons à faire évoluer dans un sens favorable à tous. Les élus du SNES, du SNESUP et du SNEP (FSU) ne s'en laissent pas conter. Leurs principes : égalité de traitement, équité et transparence.

C'est de votre vote que vos élus tiennent leur force et leur efficacité.